



Je suis victime du partage d une succession a mon insu

Par **tramier**, le **16/12/2009** à **12:24**

Bonjour, rn
je viens de découvrir qu'en 1987 une fausse procuration a été faite permettant le partage de biens qui étaient alors en indivis. ayant toujours refusé de signer quelque pouvoir que se soit, pour moi les biens étaient restés en l'état. rn
cette procuration a permis q un acte de partage soit effectué en 1989 m accordant une parcelle, toujours a mon insu rn
sachant que la signature de cette procuration n a pas été légalisée, que ce faux est entaché de vice si évident q une simple inspection oculaire suffit à en démontrer la fausseté et l'altération (écriture différente de la mienne, signature bien imitée mais différente quand même, date de naissance qui n est pas la mienne, adresse ne correspondant pas à la mienne au moment de la rédaction de cette procuration etc..; rn
sachant que je n ai jamais été informé q une parcelle m a été accordé ne serait ce que pour en payer les impôts et que je ne sais pas qui est le géomètre qui a arpenté la parcelle ni qui l'a payé, rn
pensez vous que je puisse avoir un recours? rn
je vous remercie par avance pour votre aide rn
cordialement